

des généalogies sans fin, qui servent plus à exciter des disputes, qu'à fonder par la foi l'édifice du Dieu.

5 Car la fin des commandements, c'est la charité qui naît d'un cœur pur, d'une bonne conscience et d'une foi sincère :

6 *devoirs d'un quelconque qui se détourne, se sont égarés en de vains discours,*

7 voulant être les docteurs de la loi, et ne sachant ni ce qu'ils disent, ni ce qu'ils assurent si hardiment.

8 Or nous savons que la loi est bonne, si on en use selon l'esprit de la loi ;

9 en reconnaissant que la loi n'est pas pour le juste, mais pour les méchants et les esprits rebelles, pour les impies et les pécheurs, pour les scélérats et les profanes, pour les meurtriers de leur père ou de leur mère, pour les homicides,

10 les fornicateurs, les abominables, les voleurs d'hommes, les menteurs, les parjures, et s'il y a quelque autre chose qui soit contraire à la saine doctrine,

11 qui est selon l'Evangile de la gloire de Dieu souverainement heureux, dont la dispensation m'a été confiée.

12 Je rends grâces à notre Seigneur Jésus-Christ, qui m'a fortifié, de ce qu'il m'a jugé fidèle, en m'établissant dans son ministère :

13 moi qui étais auparavant un blasphémateur, un persécuteur et un ennemi outragé ; mais j'ai obtenu miséricorde de Dieu, parce que j'ai fait tous ces maux dans l'ignorance, n'ayant pas la foi.

14 Et la grâce de notre Seigneur s'est répandue sur moi avec abondance, en me remplissant de la foi et de la charité qui est en Jésus-Christ.

15 C'est une vérité certaine, et digne d'être reçue avec une parfaite soumission : Que Jésus-Christ est venu dans le monde sauver les pécheurs, entre lesquels je suis le premier.

16 Mais j'ai reçu miséricorde, afin que je fusse le premier en qui Jésus-Christ fit éclater son extrême patience, et que j'en devinsse comme un modèle et un exemple à ceux qui croiront en lui pour acquérir la vie éternelle.

17 Au Roi des siècles, immortel, invisible, à l'unique Dieu, soit honneur et gloire dans les siècles des siècles. Amen.

18 Ce que je vous recommande donc, mon fils Timothée, c'est qu'accomplissant les prophéties qu'on a faites autrefois de vous, vous vous acquittiez de tous les devoirs de la milice sainte,

19 conservant la foi et la bonne conscience, à laquelle quelques-uns ayant renoncé, ont fait naufrage en la foi ;

20 de ce nombre sont Hyménée et Alexandre, que j'ai livrés à Satan, afin qu'ils apprennent à ne plus blasphémer.

CHAPITRE II.

Prier et rendre grâces pour tous. — Volonté de Dieu à l'égard du salut. — Méditation et rédemption de Jésus-Christ. — S. Paul apôtre des gentils. — Conditions de la prière. — Modestie et soumission recommandées aux femmes.

JE vous conjure donc avant toutes choses, que l'on fasse des supplications, des prières, des demandes et des actions de grâces pour tous les hommes,

2 pour les rois, et pour tous ceux qui sont élevés en dignité ; afin que nous menions une vie paisible et tranquille, dans toute sorte de piété et d'honnêteté.

3 Car cela est bon, et agréable à Dieu notre Sauveur,

4 qui veut que tous les hommes soient sauvés, et qu'ils viennent à la connaissance de la vérité.

5 Car il n'y a qu'un Dieu, si qu'un médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme.

6 qui s'est livré lui-même pour la rédemption de tous, rendant ainsi témoignage à la vérité dans le temps qui avait été marqué.

7 C'est pour cela que j'ai été établi prédicateur et apôtre je dis la vérité, et je ne mens point ; j'ai été établi, dis-je, le docteur des nations dans la foi et dans la vérité.

8 Je veux donc que les hommes prient en tout lieu, levant des mains pures, sans colère et sans contention.

9 Que les femmes aussi prient étant vêtues comme l'honnêteté le demande ; qu'elles se parent de modestie et de chasteté, et non avec des cheveux frisés, ni des ornements d'or, ni des perles, ni des habits somptueux ;

10 mais avec de bonnes œuvres, comme le doivent des femmes qui font profession de piété.

11 Que les femmes se tiennent en silence, et dans une entière soumission lorsqu'on les instruit.

12 Je ne permets point aux femmes d'enseigner, ni de prendre autorité sur leurs maris ; mais je leur ordonne de demeurer dans le silence.

13 Car Adam a été formé le premier, et Eve ensuite.

14 Et Adam n'a point été séduit ; mais la femme ayant été séduite, est tombée dans la désobéissance.

15 Elle se sauvera néanmoins par les enfants qu'elle aura mis au monde, s'ils persévèrent dans la foi, dans la charité, dans la sainteté, et dans une vie bien réglée.

CHAPITRE III.

Qualités des évêques, des diacres et des diaconesses.

— *L'Eglise est la maison de Dieu, la colonne et la base de la vérité. — Grandeur du mystère de Jésus-Christ.*

C'EST une vérité certaine, que si quelqu'un souhaite l'épiscopat, il désire une fonction et une œuvre salutaire.

2 Il faut donc que l'évêque soit irrépréhensible ; qu'il n'ait épousé qu'une femme ; qu'il soit sobre, prudent, grave et modeste, chaste, aimant l'hospitalité, capable d'instruire ;

3 qu'il ne soit ni sujet au vin, ni violent et prompt à frapper, mais équitable et modéré, éloigné des contestations désintéressées ;

4 qu'il gouverne bien sa propre famille, et qu'il maintienne ses enfants dans l'obéissance et dans toute sorte d'honnêteté.

5 Car si quelqu'un ne sait pas gouverner sa propre famille, comment pourra-t-il conduire l'Eglise de Dieu ?

6 Que ce ne soit point un néophyte ; de peur que s'élevant d'orgueil, il ne tombe dans la même condamnation que le diable.

* Vers. 2.—*Et, mari d'une seule femme.*

7 Il faut encore qu'il ait bon témoignage de ceux qui sont hors de l'Eglise; de peur qu'il ne tombe dans l'opprobre, et dans le piège du démon.

8 Que les diacres de même soient honnêtes et bien réglés; qu'ils ne soient point doubles dans leurs paroles, ni sujets à boire beaucoup de vin; qu'ils ne cherchent point de gain honteux;

9 mais qu'ils conservent le mystère de la foi avec une conscience pure.

10 Ils doivent aussi être éprouvés auparavant, puis admis au sacré ministère, s'ils sont sans reproche.

11 Que les femmes de même soient chastes et bien réglées, exemptes de médisance, sobres, fidèles en toutes choses.

12 Qu'on prenne pour diacres ceux qui n'auront épousé qu'une femme*, qui gouvernent bien leurs enfants et leurs propres familles.

13 Car le bon usage de leur ministère leur sera un degré légitime pour monter plus haut, et leur donnera une grande confiance dans la foi de Jésus-Christ.

14 Je vous écris ceci, quoique j'espère d'aller bientôt vous voir;

15 afin que, si je tardais plus longtemps, vous sachiez comment vous devez vous conduire dans la maison de Dieu, qui est l'Eglise du Dieu vivant, la colonne et la base de la vérité.

16 Et sans doute c'est quelque chose de grand que ce mystère de piété, qui s'est fait voir dans la chair, a été justifié par l'Esprit, a été manifesté aux anges, prêché aux nations, cru dans le monde, reçu dans la gloire.

CHAPITRE IV.

Hérétiques annoncés.—Timothée exhorté à se nourrir de la bonne doctrine, à fuir l'erreur, à s'exercer à la piété, à se rendre le modèle des fidèles, à lire et à enseigner, à ne pas négliger la grâce de son ordination.

OR l'Esprit dit expressément que, dans les temps à venir, quelques-uns abandonneront la foi, en suivant des esprits d'erreur et des doctrines diaboliques.

2 Enseignés par des imposteurs pleins d'hypocrisie, dont la conscience est noircie de crimes;

3 qui interdiront le mariage, et l'usage des viandes que Dieu a créées pour être reçues avec action de grâces par les fidèles, et par ceux qui connaissent la vérité.

4 Car tout ce que Dieu a créé est bon, et l'on ne doit rien rejeter de ce qui se mange avec action de grâces;

5 parce qu'il est sanctifié par la parole de Dieu, et par la prière.

6 Enseignant ceci aux frères, vous serez un bon ministre de Jésus-Christ, vous nourrissant des vérités de la foi, et de la bonne doctrine que vous avez suivie.

7 Fuyez les fables impertinentes et puériles, et exercez-vous à la piété.

8 Car les exercices corporels servent à peu de chose; mais la piété est utile à tout, et c'est à elle que les biens de la vie présente et ceux de la vie future ont été promis.

* *Fers. 12.*—Gr. qui soient mariés d'une seule femme.

9 Ce que je vous dis est une vérité certaine, et digne d'être reçue avec une entière soumission.

10 Car ce qui nous porte à souffrir tous les maux et toutes les outrages dont on nous charge, c'est que nous espérons au Dieu vivant, qui est le Sauveur de tous les hommes, et principalement des fidèles.

11 Annoncez ces choses, et enseignez-les.

12 Que personne ne vous méprise à cause de votre jeunesse; mais rendez-vous l'exemple et le modèle des fidèles dans les entretiens, dans la manière d'agir avec le prochain, dans la charité, dans la foi, dans la chasteté.

13 En attendant que je vienne, appliquez-vous à la lecture, à l'exhortation et à l'instruction.

14 Ne négligez pas la grâce qui est en vous, qui vous a été donnée, suivant une révélation prophétique, par l'imposition des mains des presbytres*.

15 Méditez ces choses, soyez-en toujours occupé, afin que votre avancement soit connu de tous.

16 Veillez sur vous-même, et sur l'instruction des autres; demeurez ferme dans ces exercices; car n'ayant de la sorte, vous vous sauverez vous-même, et ceux qui vous écoutent.

CHAPITRE V.

Règles de conduite à l'égard de personnes âgées ou jeunes.—Vœux qui méritent d'être assistés, ou employés pour le service de l'Eglise.—Récompense, accusation, réprimande, ordination des prêtres (anciens).

NE reprenez pas les vieillards avec rudesse; mais avertissez-les comme vos pères; les jeunes hommes, comme vos frères;

2 les femmes âgées, comme vos mères; les jeunes, comme vos sœurs, avec toute sorte de pureté.

3 Honorez et assistez les veuves qui sont vraiment veuves.

4 Si quelque veuve a des fils ou des petits-fils, qu'ils apprennent premièrement à exercer leur piété envers leur propre famille, et à rendre à leurs pères et à leurs mères ce qu'ils ont reçu d'eux; car c'est une chose agréable à Dieu.

5 Mais que la veuve qui est vraiment veuve et abandonnée, espère en Dieu, et persévère jour et nuit dans les prières et les oraisons.

6 Car pour celle qui vit dans les délices, elle est morte, quoiqu'elle paraisse vivante.

7 Faites-leur donc entendre ceci, afin qu'elles se conduisent d'une manière irrépréhensible.

8 Si quelqu'un n'a pas soin des âmes, et particulièrement de ceux de sa maison, il a renoncé à la foi, et est pire qu'un infidèle.

9 Que celle qui sera choisie pour être mise au rang des veuves, n'ait pas moins de soixante ans; qu'elle n'ait eu qu'un mari;

10 et qu'on puisse rendre témoignage de ses bonnes œuvres: si elle a bien élevé ses enfants, si elle a exercé l'hospitalité, si elle a lavé les pieds des saints, si elle a secouru les affligés, si elle s'est appliquée à toutes sortes de bonnes œuvres.

* *Fers. 14.*—Gr. des anciens.